

0640212H
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE MARRACQ
1 RUE DES MONTAGNARDS
64100 BAYONNE
Tel : 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2024

Réuni le : 28/03/2024

Sous la présidence de : Ludovic Petoïn

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupement service: Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de service commande publique de la zone Pyrénées Atlantiques/Sud des Landes pour l'année 2025. Le siège du groupement de service est situé au lycée de Navarre de Saint Jean Pied de Port, cet établissement ayant été désigné support du groupement de service.

Le Conseil d'administration désigne l'adjoint-gestionnaire comme représentant du collège au sein de la CAO du Groupement d'achats, conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique et à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0